

I – CLASSIFICATION DES COUREURS HOMMES

Les coureurs sont répartis en 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} catégories sur la base du classement par points FFC 2019 qui prendra en compte les 15 meilleurs résultats points marqués dans les épreuves françaises des calendriers régionaux, du calendrier national et international, selon les barèmes de points publiés sur le site internet FFC.

En dehors des 300 premiers coureurs du classement national FFC qui sont systématiquement 1^{ère} catégorie, les comités régionaux ont la responsabilité de classer leurs coureurs 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} catégories, selon le pourcentage de représentativité figurant dans le tableau ci-dessous.

Sur la base du classement par points FFC, un classement propre à chaque région sera établi. Les coureurs concernés formeront l'effectif régional qui servira de base à la classification des coureurs en 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} catégories.

Gestion	Catégories	Critères
FFC	Elite Professionnel	Titulaire d'un contrat de travail avec un groupe sportif professionnel
COMITES REGIONAUX	1 ^{ère} catégorie	- 10 à 15% de l'effectif régional classé (1)
	2 ^{ème} catégorie	- 20 à 25% de l'effectif régional classé (1)
	3 ^{ème} catégorie	- 60 à 70 % de l'effectif régional classé (1)
	Juniors	- Par tranche d'âges
	Pass' Cyclisme Open et Pass' Cyclisme	- Cyclisme de loisir

(1) s'agissant d'une fourchette, chaque comité devra arrêter le pourcentage retenu

Les coureurs ayant accédé à la 1^{ère} catégorie au cours de l'année 2019, pour des raisons de supériorité manifeste ou autres, seront classés en 1^{ère} catégorie, pour l'année 2020 (sauf contre-indication médicale), même si à l'issue de la saison sportive 2019 ils ne figurent pas parmi les coureurs devant prendre une licence 1^{ère} catégorie en 2020.

Nota Général :

Les coureurs classés 1^{ère} catégorie ne pourront, quelle que soit leur place, rétrograder que d'une seule catégorie par rapport à 2019.

Les coureurs non classés se verront, quant à eux, proposer une licence de catégorie immédiatement inférieure à celle qui était la leur en 2019. Pour les coureurs 2^{ème} et 3^{ème} catégories, la décision relève de la compétence des Comités Régionaux.

Le coureur licencié en 1^{ère} catégorie en 2018, qui n'a pas sollicité de licence compétition 1^{ère} catégorie pour l'année 2019, est affecté en 1^{ère} catégorie pour l'année 2020. En cours de saison 2019/2020, en fonction des performances sportives, sa situation pourra être à nouveau étudiée par le comité régional.

Un coureur ne pourra pas solliciter une licence de niveau supérieur à celui de sa valeur sportive d'appartenance définie par le classement national, sauf surclassement par le Comité Régional et sauf les dispositions ci-dessous.

Pour les clubs engagés en Division Nationale (DN1 / DN2 / DN3 / FEMME) : Les demandes de surclassements pour les licenciés souhaitant évoluer 1^{ère} catégorie émanant des structures ci-dessus devront être transmises par le comité régional concerné à la FFC, à l'attention du Secrétaire Général FFC, pour étude et décision avec les Commissions Nationales concernées et la Direction Technique Nationale.

Pour les coureurs de 40 ans et plus et les coureurs de 19 ans en 2020, les Comités Régionaux auront la possibilité de les maintenir ou non dans la catégorie sportive attribuée par le classement régional.

Tout coureur qui mute doit être maintenu dans la catégorie sportive dans laquelle il a été préalablement affecté par le comité quitté.

Au-delà d'un an et jusqu'à 3 ans d'inactivité (sans licence), les anciens coureurs licenciés sollicitant le renouvellement d'une licence pourront être réaffectés dans une catégorie sportive inférieure à l'appartenance précédente selon l'appréciation du comité régional.

II – CLASSIFICATION DES COUREURS FEMMES

Les Femmes sont réparties en catégories sportives sur la base du classement par points FFC 2019 qui prend en compte les 15 meilleurs résultats points marqués dans les épreuves françaises des calendriers régionaux, des calendriers national et international selon les barèmes publiés sur le site internet FFC.

Les compétitrices de 1^{ère} catégorie :

Les compétitrices classées dans les 25 premières du classement national par points FFC.

Les compétitrices ayant accédé à la 1^{ère} catégorie au cours de l'année 2019, sont classées en 1^{ère} catégorie pour l'année 2020 (sauf contre-indication médicale), même si à l'issue de la saison routière 2019 elles ne figurent pas dans les 25 premières du classement national FFC.

Les compétitrices de 2^{ème}, 3^{ème} catégories, Pass'Cyclisme Open et Pass'Cyclisme :

Les compétitrices ne figurant pas dans les 25 premières du classement national par points FFC.

La classification des compétitrices en 2^{ème} et 3^{ème} catégories, Pass'Cyclisme Open et Pass'Cyclisme relève de la compétence et de la responsabilité des comités régionaux.

Nota Général :

Les compétitrices classées 1^{ère} catégorie ne pourront, quelle que soit leur place, rétrograder que d'une seule catégorie par rapport à 2019.

Les compétitrices non classées se verront, quant à elles, proposer une licence de catégorie immédiatement inférieure à celle qui était la leur en 2019. Pour les compétitrices de 2^{ème} et 3^{ème} catégories, la décision relève de la compétence des comités régionaux.

La compétitrice licenciée en 1^{ère} catégorie en 2018, qui n'a pas sollicité de licence compétition 1^{ère} catégorie pour l'année 2019, est affectée en 1^{ère} catégorie pour l'année 2020. En cours de saison 2019/2020, en fonction des performances sportives, sa situation pourra être à nouveau étudiée par le comité régional.

Une compétitrice ne pourra pas solliciter une licence de niveau supérieur à celui de sa valeur sportive d'appartenance, définie par le classement national.

Tout cas particulier et toute situation non définie par les textes ci-dessus pourront être soumis au Secrétaire Général FFC, Monsieur Yannick POUÉY.

DISPOSITIONS REGIONALES

CADETS 2^{ème} année

Les cadets 2^{ème} année ayant 20 points et plus sont classés juniors en 2020.

Les cadets 2^{ème} année ayant moins de 20 points sont classés en Junior avec sous-catégorie DEP 1.

DEP 1 (en 2019) :

- Tous les DEP 1 de l'année 2019 (non classés en 3^{ème} catégorie) restent en DEP 1.

- Les juniors 1^{ère} année 2019 non classés en juniors en 2020 peuvent être classés en junior avec sous catégorie DEP 1, plus les coureurs DEP 2 qui montent en DEP 1 : CARLIN Ludwig.

DEP 2 (en 2019) :

Tous les autres DEP 2 de l'année 2019 restent en DEP 2 en 2020.

DEP 3 (en 2019) :

Tous les coureurs DEP 3 de l'année 2019 restent en DEP 3 en 2020.

DEP 4 (en 2019) :

Tous les coureurs DEP 4 de l'année 2019 restent en DEP 4 en 2020.

DESCENTES :

Toute demande de descente devra être faite par courrier avant le 20 janvier 2019 au siège du comité de Normandie. **Passé cette date, aucune descente ne sera acceptée**, sauf cas particuliers qui seront étudiés par les membres du bureau.

POSSIBILITES :

Les coureurs de 40 ans et plus (nés en 1980 et avant) et les juniors 2019 (nés en 2001) classés en 1^{ère} catégorie peuvent solliciter une licence de 2^{ème} catégorie.

Les coureurs de 40 ans et plus (nés en 1980 et avant) classés en 2^{ème} catégorie peuvent solliciter une licence de 3^{ème} catégorie.

COUREURS CLASSES EN 1^{ère} CATEGORIE ROUTE EN 2020

ANSARD	Anthony	PATOUX	Cyrille
ANTI	Enzo	PICOUX	Maximilien
ASO	Keisuke	PIERRE	Alexis
BEAUNE	Romain	ROUSSEL	Hugo
BOUTELOUP	Paul	SAINT MARTIN	Clement
BUNODIERE	Guillaume	SALLES	Emmanuel
CARLOT	Matéo	SAVALLE	Gratien
CHAN TSIN	Romain	SHPAKOUSKI	Yahor
CHAPELLE	Esteban	TABOURET	Clément
CHAUVIN	Scott	THEBAULT	Briac
CHAUVIN	Tom	TIELEMANS	Pierre
CHOPIER	Loïc	TRAORE	Becaye
COUVIGNY	Pierre	VALOGNES	Thibault
CUEFF	Romain	WATRELOT	Jean Lou
DEGOT	Damien	WILD	Damian
DELAPLACE	Cédric		
GRISON	Kévin		
GUILLEMOT	Frédéric		
HOCHET	Damien		
HOULETTE	Thomas		
JAMOT	Julien		
KOWALSKI	Dylan		
LAURENT	Joffrey		
LEBRETON	Pierre		
LECLERC	Pierrick		
LECOEUR	Maxime		
LECOQ	Bertrand		
LESELLIER	Arnaud		
LEVASSEUR	Jordan		
LOUVEL	Matis		
MACRON	Anthony		
MESLE	Adrian		
MOULIN	Marc		
NAGAYAMA	Takahiro		
ODA	Hijiri		

COUREURS CLASSES EN 2ème CATEGORIE ROUTE EN 2020

AUBER	Thomas	LEBARS	Enric
BARBIER	Mickael	LEBOUVIER	Tanguy
BEAUNE	Mavric	LECARPENTIER	Antoine
BELLEC	Tristan	LECHEVALIER	Matthieu
BEQUET	Marc	LECROSNIER	Frédéric
BONASSI	Robin	LECROSNIER	Lucas
BORDIER	JULIEN	LEFEBVRE	Thomas
BOTTE	Sébastien	LEGROS	Adrien
BOURGNEUF MONCLAIR	LILIAN	LELIEVRE	Alexandre
CADOT ROGER	Sammy	LEMOINE	Fabian
CHESNEL	Pascal	LETERRIER	Adrien
CLATOT	Antoine	LOUVEL	Emeric
CORDEVANT	Eric	MALLET	Simon
CRUCHON	Guillaume	MANCEL	Arnaud
DAUGEARD	Maxime	MANCEL	Médéric
DAVID	Maxence	MAQUIN	Christophe
DELPAT	Steven	MARIE	Rodolphe
DESPAS	Régis	MARION	Ferdinand
DIGNE	Clément	MARTIN	Benjamin
DUCHEMIN	Jean Michel	MAUDOUIT	Julien
DUVIVIER	Alexis	METIVIER	Romain
ENGUEHARD	Cédric	MILLASSEAU	Guillaume
FOSSE	Mathieu	MOISSERON	Pascal
GOMME	Hugo	MOREAU	Brendon
GUEGUEN	JORDAN	MOULIN	Luc
GUERBETTE	Benjamin	NAKAMURA	Keisuke
GUERET	Théo	OSMONT	Mathieu
GUIMARD	BENOIT	PARDON	Florian
HAMDAN	Wan Abdul Rahman	PESNEL	Xavier
HEBERT	Robin	PETIT	Clément
HEDOUX	Alexandre	PHILIPPE	Corentin
HERME	Martin	QUINDRY	Emeric
HERON	Antonin	ROPARTZ	Adrien
HERVIEU	Roman	ROUSSEL	Julien
HUGUET	Clément	ROYNARD	Jérémy
JAUNY	Alexis	SIMON	Yohann
JOSSET	Hugo	TERRY	Kévin

THEOT	Hugo	TUEUR	Corentin
THERIAU	David	VARIN	Anthony
TOUCHAIS	Arnaud	VAUQUELIN	Kévin
TOUMIRE	Hugo	WAREE	Mathieu
TROPARDY	Arthur		

COUREURS CLASSES EN 3ème CATEGORIE ROUTE EN 2020

ARSON	Jean Charles	BREUILLY	Alban
AUBREE	Romain	BRUNET	Renaud
AUDOUX	Benjamin	BULOT	Yohann
AUZOUX	Théo	BUSNEL	Morgan
AVRIL	Anthony	CACHELIEVRE	Julien
BARBEDETTE	Francois Gabriel	CAILLEBOTTE	Cléden
BEAUFILS	Benjamin	CAILLOT	Florian
BEAUNE	Eric	CALLEWAERT	Aurélien
BELIARDE	Julien	CANTERO Y CRISJELMO	Vincent
BENOIT	Valentin	CAPPOEN	Florian
BERHAULT	Thomas	CARLIN	Grégory
BERNARD	Florian	CARTIER	Alexis
BERNIER	Elwan	CASTAGNA	Gaetan
BEUX	Cyril	CHANCEREL	Jérémy
BIZET	Ronan	CHARDRON	Pierre
BLAIZE	Thibault	CHAUVOIS	Martin
BLANPAIN	Nathan	CHIVOT	Augustin
BLONDEL	Alexis	CLOLUS	Kévin
BOCQUET	Odin	COIGNARD	Paul
BOISIVON	Yann	COLLINET	Jérôme
BOISSOUT	Alexandre	COREL	Guillaume
BON	Louis	COULANGE	Florian
BOULANGUE	Benoit	COULIBEU DE LAUNAY	Benoit
BOULENGER	Adrien	COUTURIER	Pierre
BOULEUX	Florian	DAVID	Nathan
BOUQUET	Camille	DELAPLACE	Jean Bernard
BOUTEILLER	Yannick	DELVALLE	Vincent
BRAMOULLE	Gérard	DERENNES	Benoît
BREARD	Alexis	DESMONTS	Pierre

DUFOSSE	Fabien	KHELFAT	Quentin
DUGOUCHET	Denis	LE BOURLIGU	Calvin
DUHAMEL	Mickael	LE BOURLIGU	Stevan
DUMANOIR	Thibaut	LE MOIGNE	Christophe
DUVAL	Kévin	LEBRETON	Lucas
EMOND	Axel	LECARPENTIER	Nathan
EMOND	Jordan	LECERF	Charly
EURY	Martial	LECOCQ PREEL	Victor
FAUTRAT	Grégoire	LECOQ	Guillaume
FAUVEL	Vincent	LELIEVRE	Edmond
FLEURY	Damien	LEMARIE	Guillaume
FONTENAY	Paul	LEMONNIER	Richard
FOUQUE	Michel	LEROUVILLOIS	Rodrigue
FROMENT	Julien	LEROY	Aurélien
GALLIER	Nolwen	LESEUR	Brian
GANNE	Gregory	LETELLIER	Damien
GARDIER	Julien	LOZAC'H	Christophe
GAURIT	Sylvain	LOZET	Philippe
GAUTARD	David	MACE	Valentin
GENDRON	Thomas	MAILLARD	Florent
GEOFFROY	Dylan	MARIE	Jordan
GESLIN	Ludovic	MARIE	Régis
GESLIN	Nicolas	MARTIN	Thibaut
GODEFROY	Bastien	MAZIARZ	Aurélien
GODEMENT	Jérôme	MEDARD	Jean Jacques
GOUAULT	Benoit	MESNIL	Alexandre
GUILBERT	Clément	MONROCQ	Gaylord
HAMARD	Florentin	MONTIER	Pascal
HAMEL	Julien	MORIN	Mickael
HAVE	Quentin	MOUCHARD	Gauthier
HEBERT	Florant	MOUCHEL	Alexandre
HOUIVET	Alexy	NDIAYE	Moussa
IKEN	Bastien	OLARD	Antoine
ISABELLE	Mickaël	ORGIAZZI	Thomas
IWAMA	Raiku	ORVAIN	Tony
JOURDAN	Louis	OSMONT	Christophe
JUIN	Arnaud	OTHON	Anthony
JUIN	David	PARIS	Alexandre

PETIT	Alderic	SAVALLE	Théo
PETREL	Antonin	STREBEL	Julien
POISSON	Simon	TAILLEFER	Fabrice
POTAIRE	Antony	TERRIER	Antoine
QUINTANE	Mathieu	VAN HOLLEBEKE	Bastien
RENIEVILLE	Alexandre	VIVIER	Cyril
RIVIERE	Mattéo	WAN BADRULFA DLI SHAM	Wan Muhammad Hamizon Ifwat
SAPIN	Paul		
SAUTREUIL	Aurélien		

COUREURS CLASSES EN JUNIORS ROUTE

(sans sous catégorie en 2020)

ADAM	Guillaume	DESMORTREUX	Martin
ADAM	Maxime	DEVREUX	Maxime
AUBEY	Maxime	DOUAT	Erwan
BAUTRAIT	Corentin	DUBOC	Hugo
BECASSE	Mathis	DUPREY	Guillaume
BELLOCHE	Thomas	DUREL	Mathys
BENOIST	Tom	FILLION	Erwann
BOISLORET	Hugo	FOISNET	Marceau
BOITREL	Guillaume	GARREAU	Romain
BONNEMAINS	Lucien	GRELLA	Benjamin
BORRELLI	Enzo	HECTOR	Dorian
BOUDET	Guillaume	JOSSET	Thibaut
BRAMOULLE	Benjamin	JOURDAN	Jules
CHATONNET	Toby	LE BOURSICAUD	Thomas
CHAUDEMANCE	Dorian	LE MOUSSU	Valentin
CHESNEL	Paul	LEBATARD	Paul
CHEVALIER	Byron	LEBOURG	Lucas
CHODAN	Mathias	LECOLLEY	Baptiste
CLOUAIRE	Raphaël	LELIEVRE	Albin
CORDONNIER	Enzo	LENORMAND	Dylan
CORNU	Benjamin	LEPOITTEVIN DUBOST	Joris
COUPPEY	Hugo	LEVEEL	Kyllian
CUMONT	Hans	LEWANDOWSKI	Martin
DAVID	Thibault	LOUVEL	Alex
DEGRENIER	Samuel	MARIE	Octave
DEGRENNE	Kenzo	MENAGER	Enzo
DELARUE	Max	MOREAU	Théo
DELOT	Ugo	ORTIE	Lukas

PAINS	Xavier	REVERT	Thibault
PETREL	Luka	RIFFLET	Théo
PIEL	Simon	SARAIVA	Alexandre
QUENTIN	Victor	SHINOHARA	Kiri
RAYER	Séraphin	TRUFFAUT	Baptiste
REGNAULT	Nathan		

Plus tous les cadets 2^{ème} année (nés en 2003) ayant 20 points.